

4 et 5. Ces questions relèvent entièrement de la Société.

(Texte)

LA TUQUE—CONSTRUCTION DE L'AÉROPORT

Question n° 798—M. Chrétien:

1. En quelle année a-t-on construit l'aéroport de La Tuque?
2. Qui a exécuté les travaux?
3. Qui est actuellement chargé de l'administration?
4. Le ministère des Transports est-il encore chargé de l'administration? Sinon, a-t-il l'intention de reprendre à sa charge l'administration de cet aéroport?

M. Cantin: 1. Entre le 5 septembre 1951 et le 31 octobre 1952.

2. Le ministère des Transports pour le compte du ministère de la Défense nationale.

3. La ville de La Tuque (P.Q.).

4. Non.

(Traduction)

SERVICES D'AMBULANCE, HÔPITAL REINE-MARIE, MONTRÉAL

Question n° 802—M. Valade:

1. Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il adjugé un contrat relatif aux services d'ambulance de l'hôpital Reine-Marie pour les anciens combattants, à Montréal, à a) Métropole Ambulance, b) Émile Fecteau?

2. Si un tel contrat a été adjugé, a) à qui a-t-il été adjugé, b) quel est le montant en cause, c) quelles sont les dispositions du contrat, d) comment a-t-il été adjugé?

M. Carter: 1. a) Le ministère des Affaires des anciens combattants a adjugé deux contrats à l'Ambulance Métropole Limitée. Le premier, pour la période du 1^{er} avril 1961 au 31 mars 1962 et le second, du 1^{er} avril 1962 au 31 mars 1963.

b) Le ministère des Affaires des anciens combattants n'a adjugé aucun contrat semblable à Émile Fecteau.

2. a) Tous les contrats visés dans la question n° 1 ont été adjugés à l'Ambulance Métropole Limitée, 8800, boul. Saint-Michel, Ville Saint-Michel (Québec).

b) Chaque contrat a été calculé aux taux suivants:

(i) Voyages dans un rayon de trois milles de l'hôpital Reine-Marie des anciens combattants. Prix unique par voyage: \$10.

(ii) Milles additionnels au delà du rayon de trois milles: 75c. le mille.

(iii) Voyages nécessaires pour traitements spéciaux de l'hôpital Reine-Marie à l'hôpital Royal Victoria. Prix unique par voyage: \$10.

(iv) Tarif d'attente au cours des voyages pour traitements spéciaux: \$5 l'heure.

c) Les dispositions de chaque contrat prévoient un service ambulancier jour et nuit, selon les besoins de l'hôpital Reine-Marie des anciens combattants, en plus des conditions précises suivantes:

[M. Haidasz.]

(i) Tous les honoraires sont compris dans les taux contractuels.

(ii) Fournir les services d'un ambulancier compétent sans frais.

(iii) L'ambulance doit venir chercher un infirmier ou un interne à l'hôpital Reine-Marie des anciens combattants.

(iv) L'ambulance doit transporter assez de linge supplémentaire pour changer chaque malade après le voyage.

(v) L'entrepreneur doit fournir des bonnes d'oxygène, valves de régulation, un masque facial et un appareil de succion à pédale avec cathéters.

(vi) L'intérieur de l'ambulance doit toujours être d'une propreté immaculée, sans poussière, ni saleté, ni impuretés.

(vii) Le propriétaire doit accorder la priorité au ministère des Affaires des anciens combattants sur tout appel.

(viii) Le ministère des Affaires des anciens combattants n'assume aucune responsabilité pour quelque réclamation en dommages que ce soit découlant de ce service.

(ix) Le ministère des Affaires des anciens combattants peut annuler le contrat n'importe quand si le service n'est pas satisfaisant.

d) Chaque contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire.

EXEMPTION DE LA TAXE DE VENTE POUR LA CONSTRUCTION EN HIVER

Question n° 803—M. Valade:

Le gouvernement songe-t-il à exempter de la taxe de 11 p. 100 les matériaux de construction destinés à la construction, à la réparation et à la rénovation des immeubles pendant l'hiver, en vue de diminuer le chômage durant cette période?

M. Benson: La déclaration que le ministre des Finances a faite lundi soir répond à cette question.

*NOMBRE DE CHÔMEURS À MONTRÉAL

Question n° 805—M. Valade:

1. Combien y a-t-il de chômeurs actuellement dans l'île de Montréal?

2. Quelles sont les villes canadiennes où la moyenne des chômeurs est plus forte qu'à Montréal, compte tenu de la population?

3. Quel était le nombre de chômeurs dans Montréal en juin 1962?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il des projets, autres que la construction de la Société Radio-Canada dans l'Est et l'Exposition Universelle, pour réduire le chômage dans Montréal?

M. Byrne: 1. On ne dispose pas officiellement des chiffres relatifs aux chômeurs de l'île de Montréal.

2 et 3. On ne dispose pas de ces renseignements.

4. Des projets de diverses sortes et dimensions seront exécutés dans la région de Montréal soit par les ministères ou les organismes de l'État soit avec leur aide. On les exécutera